



Ville de Rouen  
Pôle Attractivité & Cadre de Vie  
Direction de l'Economie Locale et de l'Évènementiel  
Place du Général de Gaulle  
CS 31 402  
76037 ROUEN Cedex 1

**DOSSIER DE CANDIDATURE  
« MARCHÉ DES CRÉATEURS »  
ROUEN SUR MER 2023**

Ville de ROUEN

*A l'occasion de la manifestation « Rouen sur Mer », la Ville de Rouen souhaite développer un marché d'été visant à valoriser les savoir-faire locaux des « **artisans et créateurs Normands** » en mettant à disposition 5 tentes 3m x 3m qui seront situées sur le site même de la manifestation quais bas rive gauche (entre le Pont Guillaume le Conquérant et le Pont Jeanne d'Arc).*

*Aussi, pour participer à cette manifestation, il convient de remplir le présent dossier de candidature qui nous permettra d'analyser les projets et que nous vous invitons à renseigner.*

**Identité :**

Raison sociale : .....

Année de création : .....

Responsable de l'entité : .....

Forme juridique : .....

N° SIRET : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Portable : .....

Mail : ..... site Web : .....

**Secteur d'activités**

Mes produits sont labellisés :             OUI                             NON

Intitulé des labels : .....

Je suis artisan :                             OUI                             NON

Cocher la ou les cases qui correspondent aux familles de produits que vous souhaitez commercialiser:

- Jouets et jeux
- Articles cadeaux : décoration, art de la table...
- Produits alimentaires du terroir : chocolats, macarons, foie gras...
- Bien-être : cosmétiques, huiles essentielles, savons...
- Luminaires
- Bijoux
- Accessoires de mode
- Autres

Merci de fournir une **Description détaillée des produits et leurs provenances** (joindre impérativement des **photos des articles** avec le dossier de candidature) ainsi que les prix qui seront appliqués aux articles en vente :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....  
.....

### **Descriptif des tentes**

Tente destinée à la vente constituée de quatre murs (bâches) amovibles.  
Elle sera de dimensions : 3,00m de façade par 3,00m de profondeur.  
La tente est équipée d'une table de 2m et deux chaises.  
Un point électrique est mis à disposition.

**La tente sera située sur l'Esplanade des Mariniers - Rouen Quais Bas rive Gauche  
au sein du site « Rouen sur Mer ».**

### **Durée de l'évènement « Marché d'été »**

Il se déroulera du 8 juillet au 6 août 2023 tous les vendredis et samedis.

A titre indicatif, les **horaires d'ouvertures** du marché d'été seront les suivants :

- Les Vendredis : 14H – 21H
- Les Samedis : 14H – 22H

### **Occupation sur deux jours:**

L'occupation est consentie sur deux jours selon le planning suivant :

- Semaine 1 : vendredi 14 juillet de 11H30 à 21H00, samedi 15 juillet de 11H30 à 22H00
- Semaine 2 : vendredi 21 juillet de 11H30 à 21H00, samedi 22 juillet de 11H30 à 22H00
- Semaine 3 : vendredi 28 juillet de 11H30 à 21H00, samedi 29 juillet de 11H30 à 22H00
- Semaine 4 : vendredi 4 août de 11H30 à 21H00, samedi 5 août de 11H30 à 22H00

L'exposant devra s'engager à libérer la tente de toutes ses installations et à le restituer dans un parfait état de propreté le dernier jour d'occupation, soit le samedi à partir de 22h00.

Pour des raisons de responsabilités, les articles destinés à la vente ne pourront demeurer sur le site dans la nuit du vendredi au samedi. Chaque exposant devra donc libérer son étal entre les 2 jours d'exploitation selon les horaires fixés ci-dessus.

Ce dossier de candidature peut aussi être présenté par plusieurs créateurs associés pour l'évènement, et qui pourront occuper une même tente sur toute la durée de l'évènement. Auquel cas, merci de décrire chaque activité et produits proposés à la vente.

### **Choix de la semaine (en fonction des candidatures et de la cohérence des demandes, une autre semaine pourra vous être proposée) :**

Vous pouvez cocher plusieurs choix de semaine. Si c'est le cas, merci d'indiquer votre ordre de préférence : Barème de 1 à 4 (1 étant le choix prioritaire)

	<b>Choix</b>
Semaine 1	
Semaine 2	
Semaine 3	
Semaine 4	

**Frais d'inscription :**

Aucun frais d'inscription ne sera exigé.

**Droits de place :**

L'occupation de la tente est subordonnée au paiement préalable d'une redevance d'occupation (droit de place) fixée par décision du Maire du 18 octobre 2022 correspondant à 9,77€ par jour soit :

- Semaine 1 : 19,54€
- Semaine 2 : 19,54€
- Semaine 3 : 19,54€
- Semaine 4 : 19,54€

La somme à devoir est calculée au prorata du nombre de jours occupés et de la surface occupée, et devra être acquittée **par chèque à l'ordre de Régie Foires et Marchés Ville de Rouen** auprès du service des Foires et Marchés – 2 place du Général de Gaulle – CS 31 402 – 76037 ROUEN CEDEX.

**Assurances :**

Le candidat s'engage à souscrire, avant la date prévue de la Manifestation « Rouen sur Mer » auprès des compagnies d'assurance agréée :

- Assurance responsabilité civile couvrant les conséquences dommageables,
- Assurance multirisques (incendie, explosion, dégâts des eaux, vols et dégradations) couvrant les dommages survenant dans l'espace confié et le recours des voisins et des tiers.

**Dépôt des candidatures**

Les candidats devront remettre à la Direction de l'Economie Locale et de l'Évènementiel pour **le vendredi 7 avril 2023 – 18H** au plus tard, un dossier contenant les informations suivantes :

- le présent dossier de candidature paraphé et signé,**
- Listes de produits, descriptif détaillé et photos, tarifs envisagés
- Extrait K-Bis de **moins de trois mois** ou d'inscription au répertoire des métiers ;
- Attestation d'assurance tous risques ;
- Attestation de vigilance URSSAF ;

**Format de la candidature**

Possibilité d'envoyer le dossier complet sous format papier à :

**Ville de Rouen**

**Direction de l'Economie Locale et de l'Évènementiel**

**2 place du Général de Gaulle**

**CS 31402**

**76037 ROUEN CEDEX**

Ou sous format électronique à l'adresse mail suivante : **manifestationspubliques@rouen.fr**

### **Examen des candidatures**

Le projet sera apprécié au regard des critères suivants :

- la reconnaissance de la qualité de son activité « créateur / artisan normand » au regard du dossier de candidature transmis,
- la qualité des produits proposés à la vente, leurs modalités de fabrication et les tarifs envisagés,
- l'originalité des produits,

### **Validation définitive des dossiers**

A l'issue de l'examen des candidatures, les candidats retenus seront mis en relation avec la Direction de l'Economie Locale et de l'Évènementiel pour procéder à l'inscription définitive sur la ou les semaines envisagées et réceptionner notamment le règlement des sommes à payer.

Fait à :

**Le candidat « lu et approuvé »**

Le :